



INTERREG IV FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN EFFACE LA FRONTIÈRE FRANCO-BELGE

Le Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen, initié par la Commission Européenne en 2007, s'inscrit dans une volonté de **favoriser les échanges économiques et sociaux entre cinq régions frontalières** : le Nord-Pas de Calais, la Champagne-Ardenne et la Picardie en France ; la Wallonie et la Flandre en Belgique.

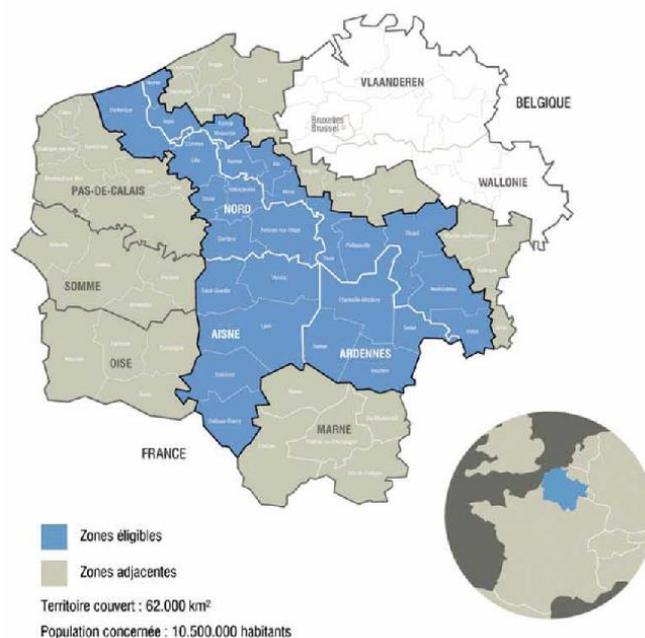
Il vise à associer des **compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce au bénéfice des populations de la zone.**

UN ESPACE TRANSFRONTALIER AU CŒUR DE L'EUROPE

- 5 régions transfrontalières
- 62.000 km²
- 10,5 millions d'habitants
- 297 millions d'euros de budget

Le budget total du programme est financé à hauteur de 50% par l'Union Européenne (via le FEDER – Fonds Européen de Développement Régional) ; le solde étant pris en charge par les opérateurs et institutions régionales et territoriales du programme.

En 5 ans, ce sont plus de 138 millions d'euros de financement européen qui ont été attribués à 197 projets ; soit l'entièreté de l'enveloppe disponible pour la période 2007-2013.



DES PRIORITÉS THÉMATIQUES COMMUNES

Le programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen s'appuie sur 4 domaines prioritaires afin d'assurer une cohésion globale des projets :

- Favoriser le développement **économique** de la zone par une approche transfrontalière cohérente et intégrée.
- Développer et promouvoir l'identité du territoire transfrontalier par la **culture** et le **tourisme**.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun en améliorant l'offre et en facilitant l'**accès aux services transfrontaliers**.
- Dynamiser la gestion commune du territoire par un **développement durable**, coordonné et intégré du cadre de vie.

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS (DÉCEMBRE 2012)

Le programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen a permis de :

- Créer ou maintenir **plus de 1.085 emplois** ;
- Mettre en œuvre **2.952 actions transfrontalières intégrées relatives à la préservation de la biodiversité** ;
- Réaliser **1.582 actions communes de gestion des espaces naturels** ;
- Développer **6.687 actions de sensibilisation à l'environnement** ;
- Mettre en œuvre **243 actions** spécifiques dans le domaine de **l'égalité des chances** ou pour les **groupes discriminés/fragilisés** ;
- Développer **320 actions pour favoriser le bilinguisme** tout au long de la frontière, touchant près de 38.555 personnes.

